



Date : Le 13 juillet 2020

Titre : Installation d'un système de climatisation à réfrigérant à débit variable (RDV) au haut-commissariat auxiliaire du Canada au Nigeria à Lagos

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 20-172765-BH

---

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclut dans la proposition de prix.

---

## **ADDENDA N° 1**

### **1. A7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

SUPPRIMER :  
17 juillet, 2020

INSÉRER :  
07 août 2020

### **2. A10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

SUPPRIMER :  
13 juillet, 2020

INSÉRER :  
31 juillet, 2020

### **3. SECTION « V » - LISTE DE VÉRIFICATION DE SOUMISSION**

SUPPRIMER :  
17 juillet, 2020

INSÉRER :  
07 août, 2020

### **4. Annexe « C » - CONDITIONS GÉNÉRALES, CG61 SANTÉ ET SÉCURITÉ**

INSÉRER :

61.3 L'entrepreneur doit se conformer à toutes les exigences des lois et règlements canadiens (fédéraux, provinciaux, municipaux), étrangers et locaux applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité. L'entrepreneur doit suivre les mesures de prévention et de contrôle des infections du lieu de travail ou mises en place par la mission canadienne (par exemple, pratiquer la distanciation physique, se laver les mains correctement, éviter de toucher le visage avec des mains non lavées, etc.) et suivre les protocoles appropriés pour effectuer les travaux requis tels que l'utilisation de l'équipement approprié et de l'équipement de protection individuel (EPI) si nécessaire. L'entrepreneur est responsable de tous les coûts associés à la conformité aux mesures de protection et tous les autres coûts liés à la santé et à la sécurité générales de ses employés et agents.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.